District Football Charente

JURIDICTIONS

SAISON 2023-2024

RELEVE DES SANCTIONS

N°23 DU 28 03 2024

Commission : Discipline
Date : 28 mars 2024

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	24 03 24	JS SIREUIL	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	25 03 24	41€
D3	23 03 24	ENT ST SEVERIN PALLUAUD	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	25 03 24	41€
D3	23 03 24	CR MANSLE	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	25 03 24	41€
D3	24 03 24	JARNAC SPORTS	4 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	25 03 24	41€
D3	24 03 24	AL ST BRICE 16	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	25 03 24	A déterminer ultérieurement
D3	16 03 24	ES ELAN CHARENTAIS	7 matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art. 4 et 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	22 03 24	96€
D4	24 03 24	AS VOEUIL	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	25 03 24	41€

D4	17 03 24	AS MOSNAC	2 matchs de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	25 03 24	41€
D4	24 03 24	AS PUYMOYEN	3 mois de suspension dont 1 avec sursis	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	25 03 24	200€
D4	24 03 24	FC CONFOLENTAIS	4 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	25 03 24	41€
U13	23 03 24	ENT. ESPP AJM	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	29 03 24	À déterminer ultérieurement

Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON